



C'est la rentrée !
L'ANCC à votre rencontre...

Forum à Chambéry le samedi 8 septembre 2018, Allées de la colonne
Forum à Marseille le dimanche 9 septembre 2018 Parc Borély
Forum à Nice le dimanche 16 septembre 2018 Parvis de l'Europe

SOMMAIRE :

- Forums et salons
- la loi ELAN
- Le Prélèvement à la source
- Revues en vente
- Formations



Rendez-vous à Paris – Porte de Versailles les 21 et 22 novembre 2018

La loi ELAN

La loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique doit être débattue en commission mixte entre l'Assemblée et le Sénat septembre. Ce qui oppose les deux chambres concerne les pouvoirs donnés aux maires de modifier la zone des 500 mètres de protection des bâtiments de France soumis à l'avis des architectes des bâtiments de France sous l'égide des préfets.

L'enjeu est d'empêcher les constructions d'après-guerre au détriment des propriétaires soit construire vite et pas cher donc de moindre qualité sans protection du patrimoine existant.

Nous vous proposons de participer à la décision en envoyant aux sénateurs de votre région une pétition pour maintenir sans exception cette limite des 500 mètres.

Livret A

À compter du 1^{er} août 2018 et jusqu'au 1^{er} février 2019, le taux du livret A, dont peuvent bénéficier les syndicats de copropriétés notamment, reste à 0.75 %

Le prélèvement à la source concerne aussi les copropriétés

La copropriété devra mettre en application le prélèvement à la source dès le 1^{er} janvier 2019.

Devant les difficultés prévisibles nous conseillons aux copropriétés de faire adhérer leur syndicat au TESE le temps que les problèmes soient résolus au sein des sociétés. Cependant l'inscription au TESE prenant plusieurs mois nous vous conseillons de faire la demande dès le mois de septembre.

La bienveillance en copropriété :

Faciliter la vie en copropriété est l'affaire de tous, cultiver la bienveillance est simple et gratuit cela suppose quelques prises de conscience : éviter les gestes de mépris souvent inconscients, faire des retours positifs sur les actes entrepris, montrer sa gratitude, rester polis et courtois en toutes circonstances, expliquer et communiquer en amont afin de susciter l'envie et l'enthousiasme autour des projets communs et partager l'information.



Association Nationale
de la Copropriété
et des Copropriétaires

Le changement de syndic	<p>Lundi 01 octobre 2018 à Marseille Mardi 02 octobre 2018 à Toulouse Jeudi 04 octobre 2018 à Rennes Lundi 08 octobre 2018 à Paris Mardi 09 octobre 2018 à Epinay Jeudi 12 octobre 2018 au Mans Vendredi 13 octobre 2018 à Nice Lundi 15 octobre 2018 à Chambéry Mardi 16 octobre 2018 à Grenoble (14h) Mardi 16 octobre 2018 à Lyon (18h) Lundi 22 octobre 2018 à Bordeaux</p>
-------------------------	---

Revue n°	Thème du dossier principal
59	Une piste à explorer : la médiation
60	Le décret comptable et son arrêté
63	Les associations syndicales libres
64	La vente d'un lot de copropriété
66	Les travaux
67	La comptabilité du syndicat
68	Le contrôle des comptes de la copropriété
69	Le règlement de copropriété
71	Le droit de la copropriété en Europe
74	Les problèmes liés aux parties communes
75	Les assurances
76	Les charges de copropriété: les différentes catégories de charges et leur mode de répartition
77	Les charges de copropriété : la modification de la répartition des charges
78	Les charges de copropriété : le paiement des charges et les impayés
79	L'électricité solaire
80	L'eau
81	Le Grenelle de l'environnement et les copropriétés
82	La gestion de la copropriété en Russie
83	L'assemblée générale : la convocation
84	L'assemblée générale : le déroulement
85	L'assemblée générale : la conclusion et les archives
86	Le traitement des dégâts des eaux en copropriété - Les différences entre copropriété horizontale et ASL - Fusion de syndic. Règlementation - Changement d'usage d'un local d'habitation
87	Le locataire dans la copropriété
88	La sécurité au quotidien
89	Les toitures-terrasses
90	Le conseil syndical
92	Le financement des travaux
93	Les troubles de voisinage
94	Le changement de syndic
95	Le règlement de copropriété
96	Le paiement des charges de copropriété